



La Voie À Suivre

EMOR

520

10 Mai 2008

5 IYAR 5768

Publication

HEVRAT PINTO

Sous l'égide de

RABBI DAVID HANANIA

PINTO CHLITA

11, rue du plateau

75019 PARIS

Tel: 01 42 08 25 40

Tel: 01 48 03 53 89

Fax 01 42 06 00 33

www.hevratpinto.org

Responsable de publication

Hanania Soussan

Dédié à la mémoire de
Esther Bachar Bat Avraham

GARDE TA LANGUE !

Il faut le louer

Si l'on suppose que les auditeurs ne vont pas dire du mal de quelqu'un, par exemple parce qu'ils ne le connaissent pas, il est permis de le louer, même en public, tant qu'on n'exagère pas.

Si l'on veut louer quelqu'un qui est déjà connu par tous comme un homme juste et droit, dont on ne connaît rien de mal, il faut le faire même devant ses ennemis ou ceux qui sont jaloux de lui, car ils ne pourront pas en dire du mal, et si quelqu'un en dit du mal, tout le monde saura que ce sont des histoires.

QUE TOUS NOS ACTES SOIENT POUR L'AMOUR DU CIEL (PAR RABBI DAVID HANANIA PINTO CHLITA)

Le fils d'une femme israélite sortit, c'était le fils d'un Egyptien parmi les bnei Israël. » D'où est-il sorti ? Le Midrach nous dit au nom de Rabbi Lévi : « Il est sorti de son monde, ainsi qu'il est dit (I Chemouël 17, 4) : « Alors un géant sortit ». Rabbi Berakhia a dit : il est sorti du passage précédent, ainsi qu'il est écrit (Bemidbar 24, 5) : « Tu prendras de la fine fleur de farine et tu la feras cuire ». Il a dit : le roi a l'habitude de manger du pain chaud, on l'a peut-être fait refroidir, car quand il y a deux jours de fête à Roch Hachana avant un Chabat on mange du même pendant dix jours. Rabbi 'Hiya a dit : il est sorti du passage sur la filiation, car il est venu planter sa tente dans le camp de Dan, et on lui a dit : pourquoi plantes-tu ta tente dans le camp de Dan ? Il a répondu : ma mère vient de Dan ! On lui a dit qu'il est écrit (Bemidbar 2, 2) : « chacun sous son drapeau, d'après les tribus paternelles », et non les tribus maternelles. Il est allé au tribunal de Moché et en est sorti condamné, alors il s'est mis à maudire. Il est difficile de comprendre comment il lui est venu à l'esprit de se moquer du pain de proposition en disant qu'on le mangeait froid, alors que tout Israël savait que le pain de proposition ne refroidissait pas tant qu'il était placé sur le choul'han, et que quand les cohanim rentraient pour l'enlever, ils le trouvaient aussi chaud que quand il avait été posé !

Les Sages ont dit (Torat Cohanim 19, 2) : Tous ceux qui avaient entendu ont placé les mains sur sa tête. On place les mains sur sa tête et on lui dit : « Ton sang est sur ta tête, c'est toi qui as provoqué cela. » Rabbeinou Guershon Liebmann zatsal demande dans son livre Déguel HaMoussar : « Pourquoi dit-on à celui qui a maudit : « c'est toi qui as provoqué cela », alors qu'il s'agit d'un homme qui appartient à la génération du désert, la génération de la connaissance, qui s'est tenu au mont Sinai au moment élevé du don de la Torah, qui a vu tous les miracles qui ont eu lieu à la sortie d'Egypte, la guerre contre Amalek et la mer qui s'est fendue, le mont Sinai qui était entièrement fumée, etc. ? La dispute dans laquelle il s'est trouvé pris était un peu une dissension pour l'amour du Ciel, et pas seulement une dispute pour obtenir un quelconque avantage matériel. On ne l'a pas laissé planter sa tente parmi ceux de sa tribu, que devait-il faire ? En fin de compte, il voulait vivre avec le peuple juif, il ne voulait que le bien, alors que signifie que c'est lui qui a provoqué cela ? »

Qui a vu un ange ?

Pour expliquer tout cela, commençons par citer un enseignement de nos Sages dans la Guemara (Moed Katan 17a) : « Pourquoi est-il écrit (Malakhi 2, 7) : « Les lèvres du cohen protégeront la connaissance et on demandera la Torah de sa bouche, car il est un ange de Hachem des Armées », si le Rav est semblable à un ange de Hachem on demandera la Torah de sa bouche, et sinon on ne demandera pas la Torah de sa bouche. » C'est difficile à comprendre : un être humain a-t-il jamais vu un ange pour pouvoir faire une différence entre un Rav et un autre, et dire : celui-ci est semblable à un ange et pas celui-là, de celui-ci j'accepte la Torah mais pas de celui-là ?

On peut l'expliquer d'après ce qu'ont dit nos Sages ('Houlin 91b) : les bnei Israël sont plus chers à D. que les anges du service, car ils disent constamment la chira, alors que les anges du service ne disent la chira qu'une seule fois par jour, certains disent une fois par semaine, certains disent une fois par mois, certains disent une fois par an, certains disent

une fois tous les sept ans, certains disent une fois tous les cinquante ans, et certains disent une fois seulement en tout. Ils ont encore enseigné ('Haguiga 14a) que chaque jour, des anges du service sont créés à partir du fleuve de feu et disent la chira, et ensuite ils disparaissent.

Je comprends de là qu'il y a des anges du service qui ne disent la chira devant D. qu'au bout de sept ou de cinquante ans, et ensuite ils sont immédiatement consumés par le fleuve de feu. Et bien qu'ils sachent que quand ils diront la chira ils vont immédiatement disparaître, ils disent tout de même la chira devant D. et donnent leur vie pour une seule chira, peu leur importe d'être ensuite immédiatement consumés.

C'est le sens de l'enseignement selon lequel le Rav doit ressembler à un ange de D. : de même que l'ange n'a aucune considération pour sa vie au moment où il doit causer de l'agrément à son Créateur, puisqu'il sait qu'une fois qu'il aura dit la chira il va disparaître, de même le Rav doit se consacrer entièrement aux paroles de la Torah. Et de même que les anges du service n'attendent aucune récompense pour donner leur vie, le Rav ne doit attendre aucune récompense, et n'agir que pour le Nom de Hachem.

Mais on ne doit pas accepter les paroles de Torah de la bouche d'un Rav qui n'est pas semblable à un ange, et les Sages ont dit (Avot 4, 5) : « Ne fais pas d'elle [la Torah] une couronne pour te grandir, ni un instrument qui te serve à creuser. » Quiconque ne donne pas sa vie pour les paroles de la Torah, c'est un signe qu'il espère une récompense, et quiconque attend une récompense, c'est une grande preuve qu'il utilise la Torah comme une couronne pour se grandir et un instrument pour creuser, et le Saint béni soit-Il le fait disparaître du monde.

Je vais te donner un exemple

Le principe est que quiconque donne sa vie pour les paroles de la Torah, ne doit attendre aucune récompense ni faire d'elle un moyen de s'élever, mais l'étudier uniquement pour l'amour du ciel et pour l'enseigner aux bnei Israël. C'est ce qu'a fait Rabbi Akiva (Berakhot 61b). Un jour, les autorités ont décrété qu'il était interdit aux juifs d'étudier la Torah. Papos ben Yéhouda a trouvé Rabbi Akiva en train de l'enseigner en public. Il lui a dit : Akiva, ne crains-tu pas les autorités ? Il a répondu : Je vais te donner un exemple. A quoi cela ressemble-t-il ? A un renard qui marchait au bord d'une rivière, et qui a vu des poissons qui s'enfuyaient. Il leur a dit : Pourquoi fuyez-vous ? Ils ont répondu : A cause des filets que les hommes tendent pour nous attraper. Il leur a dit : Voulez-vous monter sur terre et vivre avec moi, comme vos ancêtres ont vécu avec mes ancêtres ? Ils lui ont répondu : c'est toi qui nous dis cela, toi qui es censé être le plus intelligent des animaux ? Tu n'es qu'un sot ! Si nous craignons dans notre élément vital, dans un élément qui nous est mortel à combien plus forte raison ! Nous aussi, s'il en est ainsi à présent que nous sommes installés à étudier la Torah, dont il est dit « elle est ta vie et la lumière de tes jours », à combien plus forte raison si nous la négligeons !

Comment Rabbi Akiva avait-il atteint un tel niveau qu'il ne craignait pas pour sa vie et étudiait la Torah avec abnégation ? Parce que toute sa vie il avait attendu de pouvoir accomplir les mots « de toute ton âme », et il faisait tout ce qu'il faisait pour l'amour du Ciel, et non en vue d'une récompense. C'est pourquoi il ne craignait pas les autorités ni la mort, car toute sa vie il n'avait craint que D. seul et non les hommes, et il s'est livré à la mort pour sanctifier le Nom de D.

Un taureau ou un mouton, lui et son fils vous ne les égorgez pas le même jour » (22, 28).

Sur la raison de cette mitsva, le Ramban écrit dans la mitsva de « chiloua'h haken » à propos des deux mitsvot que c'est pour que notre cœur ne soit pas cruel et impitoyable, ou que l'Écriture ne permet pas de faire un acte de destruction qui pourrait mener à la disparition de l'espèce, bien qu'elle permette l'égorgeage de cette espèce. Celui qui tue la mère et les enfants en un seul jour ou les prend alors qu'ils étaient libres de voler, c'est comme s'il détruisait l'espèce.

Le Rambam a écrit dans le Guide des Égarés que la raison de renvoyer la mère oiseau quand on prend ses enfants est de faire attention à ne pas égorger les enfants sous les yeux de la mère, car cela cause une grande souffrance aux animaux. En effet, l'amour de la mère et le soin qu'elle prend de ceux qui sont sortis d'elle ne dépendent ni de l'intelligence ni de la parole, mais de des actions qui en découlent, et l'essentiel de l'interdiction n'est pas « lui et son fils » mais « son fils et lui ». Tout n'a pour but que de nous éloigner de tout acte de cruauté.

Vous affligerez vos âmes (23, 27)

Le mot « affliger », écrit Rabbeinou Be'hayé dans son livre Kad Hakema'h, comporte le fait d'affliger ensemble le corps et l'âme : affliger le corps par la faim et l'âme en la privant de mauvaises pensées, car elles lui font plus de mal que la faute elle-même. Si l'homme afflige son corps par le jeûne sans priver son âme de mauvaises pensées, il pèche et n'a aucun mérite de ce jeûne.

Sache qu'il en est ainsi. En effet, nous nous montrons indulgents en ce qui concerne l'affliction du corps pour un malade en danger, mais pas en ce qui concerne l'affliction de l'âme, car si son âme est attachée à la débauche et que cela le met dans un état dangereux, ce n'est pas une raison pour l'en exempter, même s'il devait en mourir.

L'affliction du corps avec celle de l'âme est le jeûne qui est accepté, qui est aussi important qu'un sacrifice, et dont la récompense est plus grande que celle du sacrifice, car la graisse et le sang s'en trouvent diminués.

Vous affligerez vos âmes (23, 27)

Le gaon Rabbi 'Haïm de Brisk zatsal était très indulgent pour les malades dans le jeûne de Kippour, et de façon générale en tout ce qui concernait un danger à la vie, c'est pourquoi il avait l'habitude de dire : « Je ne me montre certainement pas indulgent vis-à-vis des interdictions, au contraire je suis très strict sur tout danger à la vie. »

Il ajoutait :

Parfois, les malades sont très malheureux de devoir manger à Yom Kippour. Je m'en étonne beaucoup ! Dans une circoncision, le circonciseur et le père de l'enfant doivent profaner le Chabat, a-t-on jamais vu qu'ils regrettent cette « profanation du Chabat » ?

« Un homme d'Israël » (24, 10)

Qui est donc cet « homme d'Israël » ?

Le fait que le nom de cet « homme d'Israël » nous soit caché renferme un grand principe et une leçon, comme nous le dit le saint Or Ha'Haïm, et voici ce qu'il dit :

La raison pour laquelle son nom n'est pas évoqué, que l'Écriture n'a peut-être pas voulu l'évoquer, est que c'est ce qui a provoqué que le fils de la femme d'Israël en vienne à maudire Hachem. Or on fait advenir un mérite par quelqu'un de méritant et une mauvaise chose par quelqu'un de fautif. Mais le Saint béni soit-Il ne désire pas humilier qui que ce soit, d'autant que ce qui est écrit dans la Torah laisse une impression à jamais...

DANS LA VOIE DES PÈRES

Enraciner en nous l'humilité

« Ne fais pas d'elles une couronne pour te grandir ni un instrument pour creuser avec. » C'est un grand principe dans l'étude de la Torah que lorsqu'on l'étudie avec orgueil, elle ne subsiste pas. Il faut se conduire dans l'étude avec une grande humilité. Si l'on se repent avant d'étudier, l'étude mène à l'humilité. J'ai vu dans des recommandations de Rabbi Elimélekh de Lizensk zatsal que chacun doit se repentir complètement avant d'entreprendre une étude de la Torah. Si l'homme n'examine pas ses actes avant d'étudier, sa Torah ne se conserve pas, et il est écrit (Téhilim 50, 16-17) : « D. a dit au méchant : qu'as-tu à parler de mes lois », ce qui signifie : tu détestes la morale et tu ne tiens aucun compte de mes paroles. Quel est le méchant que Hachem ne peut pas supporter ? Celui qui s'enorgueillit, car les Sages ont dit (Sota 5a) : « Le Saint béni soit-Il dit de quiconque s'enorgueillit : Moi et lui ne pouvons habiter ensemble dans le monde », et comme il en est ainsi il n'a pas de part dans la sainte Torah, tout cela pourquoi ? Parce qu'il déteste être réprimandé.

Un jour, je suis entré chez mon maître le tsadik Rabbi 'Haïm Chemouël Lopian zatsal, et il m'a dit qu'il était en train d'écrire des commentaires sur le livre Chav Chemateta de l'auteur de Ktsot Ha'hochen. Il a ajouté : Sache que ce saint Rav, à chaque fois qu'il s'installait pour étudier la Torah, avant de commencer à étudier ouvrait un livre et s'isolait avec son Créateur, puis il faisait son examen de conscience, et il disait le verset (Téhilim 50, 7) : « D. a dit au méchant : qu'as-tu à parler de Mes lois ». Il faisait cela parce qu'il savait sur lui-même qu'en fonction de son niveau, il n'était pas digne d'étudier la sainte Torah, donc chaque fois qu'il voulait étudier il faisait son examen de conscience et se repentait, pour enraciner en lui l'humilité. Ainsi, cet homme saint a mérité de rédiger de précieux commentaires, comme le Ktsot Ha'Hochen et Chav Chemateta, parce qu'il étudiait la Torah avec une grande modestie. [La crainte du Ciel du Ketsot Ha'Hochen l'a mené à écrire une introduction au livre Chav Chemateta qui est entièrement faite de crainte du Ciel.]

Mon maître zatsal a ajouté : S'il en est ainsi du Ktsot Ha'Hochen, à combien plus forte raison nous devons nous examiner avant l'étude, pour que la Torah se maintienne en nous ! Or à cause de nos nombreuses fautes c'est tout le contraire, nos yeux voient que des gens viennent étudier au beit hamidrach, et avant d'entrer étudier ils passent quelques coups de téléphone, fument une cigarette ou deux, ensuite ils entrent au beit hamidrach et bavardent avec leur 'havrouta des événements du jour au travail et à la maison, puis ils ouvrent un livre pour étudier, et il ne reste de l'heure fixée que la moitié ou peut-être moins. C'est cela leur préparation à l'étude de la Torah. Au lieu de se préparer dignement et dans la crainte, ils passent leurs jours dans des vanités, et personne n'y prête attention.

A PROPOS DE LA PARACHA LA BIÈRE ET LE MUESLI

La nouvelle récolte

« Vous ne mangerez ni pain, ni grains torrifiés ni gruau, jusqu'à ce jour même, jusqu'à ce que vous ayez apporté l'offrande de votre D., statut perpétuel pour vos générations, dans toutes vos demeures » (Vayikra 23, 14)

Les lois sur l'interdiction de manger de la nouvelle récolte figurent ainsi dans le Choul'han Aroukh (Yoré Dea 293a) : « Il est interdit de manger de la nouvelle récolte des cinq céréales jusqu'à ce que le omer soit offert, à savoir le 16 Nissan. Tant qu'il n'y a pas eu le omer, c'est interdit toute la journée du 16. En dehors d'Erets Israël où il y a deux jours de fête, c'est interdit pendant toute la journée du 17, jusqu'à la nuit du 18. »

Sur la raison de l'interdiction de manger de la nouvelle récolte avant le 17 Nissan, le Séfer Ha'Hinoukh écrit : C'est parce que l'essentiel de la subsistance est dans la récolte, c'est pourquoi il faut en offrir un sacrifice à Hachem, que l'on donne avant d'en profiter. Tout cela pour nous rendre digne de recevoir Ses bienfaits. »

Toutes les cinq céréales sont comprises dans l'interdiction de la nouvelle récolte : le blé, le seigle, l'épeautre, l'avoine et l'orge. Les Richonim ont des opinions différentes sur le nombre d'interdictions enfreintes par celui qui mange de la nouvelle récolte : le Rambam écrit que celui qui mange du pain de grains torrifiés et de gruau transgresse trois interdictions, pour le Ramban il n'en transgresse qu'une seule.

Le livre Tourei Zahav (Yoré Dea 293, 1) traite de la pâte qui a été pétrie avec un levain qui contient une interdiction de la nouvelle récolte. A son avis, toute la pâte est entièrement interdite et il n'y a pas d'annulation, pour deux raisons : la première est que le levain est fait pour donner du goût, et toute interdiction faite pour donner du goût n'est pas annulée même dans mille fois son volume. De plus, l'interdiction de la nouvelle récolte est comprise dans la catégorie d'une « chose que certains permettent », et nous savons qu'une chose que certains permettent n'est pas annulée même dans mille fois son volume. »

Une permission basée sur rien

En ce qui concerne l'interdiction de la nouvelle récolte en dehors d'Erets Israël, où le moment de la moisson n'est pas nécessairement au printemps, et où il arrive parfois que ce soit deux fois dans l'année, et souvent encore avant Pessa'h, les décisionnaires ont des avis différents sur le fait de savoir si ces récoltes

sont interdites par la Torah ou non. Citons l'opinion du Kaf Ha'Haïm (Orah 'Haïm 489, 111). Sur la question de savoir s'il est permis de prendre du blé nouveau pour les matsot de Pessa'h, il a répondu qu'il est évident que s'il n'a pas été semé et implanté avant le omer, il est interdit de le prendre pour les matsot de Pessa'h, car en vérité la permission de la nouvelle récolte à notre époque en dehors d'Erets Israël ne repose sur rien, et la plupart des richonim estiment que c'est interdit de la Torah même en dehors d'Erets Israël.

La crainte de l'interdiction de la nouvelle récolte à notre époque concerne les gâteaux fabriqués en dehors d'Erets Israël, les flocons d'avoine, le muesli, les céréales de petit déjeuner, les ersatz de café et les autres produits qui contiennent des ingrédients provenant des cinq céréales. Dans la plupart des circuits de cachérouit, on se montre indulgent dans l'interdiction de la nouvelle récolte en s'appuyant sur l'opinion du Ba'h, qui pense qu'il n'y a pas d'interdiction de la nouvelle récolte dans les récoltes des non-juifs. Mais celui qui veille sur son âme prendra soin de vérifier tous les produits alimentaires qui contiennent un mélange provenant des sept céréales, afin qu'ils ne contiennent pas du tout de nouvelle récolte.

La plupart des gens ne font pas attention

La bière, dont les composants essentiels sont : l'eau, l'alcool qui provient de la fermentation de l'orge et un extrait de houblon, est fabriquée essentiellement à partir d'une récolte qui est semée au printemps. Les A'haronim ouvrent le débat sur une boisson faite d'une fermentation d'orge, dans le cadre d'une discussion sur les boissons qui proviennent des fruits et d'une discussion sur les cas où l'essentiel est le goût. Il faut y faire attention. La Michna Beroura écrit : La plupart des gens ne font pas du tout attention à l'interdiction de la nouvelle récolte, et certains leur trouvent des circonstances atténuantes dans le fait que c'est quelque chose de difficile, c'est pourquoi on s'appuie en cas de grand besoin sur quelques richonim qui estiment que l'interdiction de la nouvelle récolte en dehors d'Erets Israël n'est que d'origine rabbinique. Mais bien que nous n'ayons pas les moyens de faire des reproches à ceux qui se conduisent avec indulgence, quiconque veille sur son âme ne fera pas confiance à ces opinions et fera aussi attention que possible, car pour beaucoup des grands parmi les Richonim, c'est une interdiction de la Torah sous toutes ses formes.

TES YEUX VERRONT TES MAITRES

RABBI YE'HEZKEL HALEVI LANDAU ZATSAL LE « NODA BIYHOUDA »

C'était après le décès de Rabbi David Oppenheim zatsal, qui était le Rav de la ville de Prague. A l'époque de Rabbi David, toute la vie religieuse de la ville se déroulait dans la fierté. De nombreuses institutions d'éducation étaient l'honneur de la ville, et une cachérouit de haut niveau était dirigée avec fidélité et résolution par le Beit Din HaGadol, où siégeaient de célèbres talmidei 'hakhamim de stature, qui donnaient à la ville une atmosphère de Torah et de sainteté.

A la suite d'un complot malveillant accusant la communauté juive d'avoir prêté main forte aux Français dans la guerre avec la reine Thérèse, la vie devint difficile pour les juifs de la communauté de Prague. Un décret d'expulsion tomba sur eux pendant quatre ans. Quand ils revinrent dans leur ville, ils ressentirent un besoin pressant de restaurer la vie de la communauté, de rétablir les ruines et de restaurer le désert spirituel qui avait été créé par ce complot malveillant.

La chose la plus importante dont les dirigeants de la communauté ressentaient l'absence était du domaine de la spiritualité, une forte personnalité qui dominerait la situation et serait capable de gouverner la communauté selon la Torah et la crainte du Ciel, un dirigeant spirituel d'envergure qui déciderait de tout et que tout le peuple suivrait. Le manque s'en faisait d'autant plus sentir que la communauté de Prague avait une coutume ancienne qui voulait que le Rav, avant sa mort, nomme celui qui devait prendre sa succession, et qui assumerait le poste de Rav. Pendant la maladie du Rav David Oppenheim zatsal, les dirigeants de la communauté s'étaient rassemblés autour de son lit selon la coutume, pour lui demander de nommer son successeur, et grand avait été leur étonnement quand il leur avait répondu par une phrase interrogative tirée du Talmud « Peut-être est-ce comme Rabbi Méïr »... et il n'avait rien ajouté.

Les nombreuses tentatives de déchiffrer le mystère de cette phrase énigmatique furent vaines. Les dirigeants de la communauté, qui ne trouvaient aucun repos, finirent par décider d'adresser la question aux grands de la génération, et celui qui réussirait à percer le mystère mériterait le poste de Rav de Prague.

De nombreux candidats s'y essayèrent, sans aucun succès.

La réponse exacte de la devinette qui entourait les responsables de la communauté fut donnée par Rabbi Ye'hezkel Landau, qui était alors rabbin de Yampel. Il répondit immédiatement à la question de la façon suivante : Dans le Talmud, on trouve le din que « la plupart des agonisants finissent par mourir ». Mais Rabbi Méïr estime qu'il faut tenir compte d'une toute petite minorité, qui revient à la vie. Votre Rav voulait dire, en réponse à votre question sur son successeur, « peut-être est-ce comme Rabbi Méïr », car Rabbi Méïr tenait compte de cette toute petite minorité parmi les agonisants qui revient à la vie, peut-être allait-il continuer à vivre et ainsi vous n'auriez pas besoin d'un successeur... Cette réponse brève et brillante de Rabbi Yé'hezkel laissa les dirigeants de la communauté bouche bée. Ils n'attendaient pas du tout ce style de réponse, et ils firent de lui immédiatement leur Rav vénéré.

L'honneur de la Torah

La nomination du « Noda Biyhouda » ne plut pas à certains habitants de la ville, qui n'étaient pas d'accord. Ils se mirent à salir le nom du Rav et à porter atteinte à l'honneur de la Torah et de ceux qui l'étudient.

Rabbi Haïm de Zanz a raconté plus tard que la stricte justice s'est abattue durement sur les opposants du Rav. Chacun d'entre eux reçut

un châtement le jour venu. L'un d'eux avait un jeune garçon qui étudiait dans la yéchivah de Rabbi Yé'hezkel et dont le nom se fit connaître comme l'un des élèves les plus assidus de la yéchivah de Prague. Tout à coup, il tomba malade et son état empira de jour en jour, au point que les médecins désespéraient de sa vie. Les proches du jeune homme avaient le sentiment que c'était certainement la justice qui s'exerçait là parce que son père avait attenté à l'honneur de la Torah, et ils se rendirent immédiatement chez Rabbi Yé'hezkel pour lui demander d'intercéder pour le malade par sa prière.

Comme ils ne le trouvèrent pas chez lui, ils se rendirent au mikvé, où se trouvait le Rav pour se préparer à la prière de cha'harit. Alors, il leur répondit que dans ce cas, il ne pouvait rien faire. Mais il leur conseilla de prendre un Tsela'h imprimé et de le mettre sous la tête du malade jusqu'à ce qu'il vienne lui rendre visite. En fin de compte, il n'eut pas besoin de se rendre au chevet du malade car dès qu'ils posèrent le livre sous sa tête, son état commença à s'améliorer et il se leva comme un homme bien portant !

Combien l'honneur de la Torah est grand ! Combien le châtement de ceux qui s'en prennent à ses sages est terrible !

Que le cocher entre

Les plus grands talmidei 'hakhamim de la ville faisaient partie du tribunal rabbinique de Rabbi Yé'hezkel à Prague. C'était un tribunal que tout le monde redoutait. Proche de chez le Rav, il abritait la droiture et la justice. La sagesse et l'intelligence du Rav s'y manifestaient également.

Il y eut une discussion entre deux plaignants, l'un était un ba'al habayit et l'autre un cocher. Il s'agissait de trouver l'identité du véritable ba'al habayit... Un beau matin, le serviteur s'était levé, avait mis les vêtements de son maître et avait laissé ses propres vêtements à côté du lit du ba'al habayit. Quand celui-ci se réveilla, il se mit à chercher ses vêtements, et fut stupéfait de voir son serviteur porter ses beaux vêtements, et encore plus lorsque le cocher lui montra ses propres vêtements et lui dit de les mettre. Pendant un instant, le ba'al habayit eut l'impression que l'audace du cocher était peut-être justifiée, car il parlait avec une grande assurance.

Cette étrange discussion trouva immédiatement sa place au tribunal. Rabbi Yé'hezkel, qui avait compris de quoi il retournait, les laissa attendre de longues heures, jusqu'à ce qu'ils aient presque oublié la raison de leur présence au tribunal. Alors, il sortit de son bureau et appela d'une voix autoritaire « que le cocher entre ». Celui qui avait les beaux vêtements se leva un instant, et fit quelques pas jusqu'à ce qu'il s'en rende compte et retourne à sa place. Ces pas constituaient le meilleur témoignage de la vérité.

Au cieux

Rabbi Yé'hezkel Halévi Landau est né en 5474 de Rabbi Yéhouda Segal, qui descendait du Maharal, et plus anciennement de Rachi. A l'âge de dix-huit ans, il se maria avec la fille de Rabbi Ya'akov de Doubno, dont toute l'aspiration était de permettre à son mari d'étudier la Torah dans la tranquillité. Le 17 Iyar 5553, l'âme de Rabbi Yé'hezkel monta au ciel en sainteté et en pureté. On peut trouver une expression du respect pour sa mémoire dans le fait que dans la 'hassidout de Belz, on a l'habitude de ne pas dire « lechem i'houd » le soir de Lag Baomer avant de compter le omer, à cause du respect dû au Noda Biyhouda qui n'était pas d'accord avec le fait de dire « lechem i'houd ».